



Changement temporaire de résidence pour mes enfants

Par **insolyt**, le **23/06/2009** à **09:51**

Bonjour,

J'ai obtenu la garde de mes deux enfants de 7 et 5 ans, il réside à mon domicile et leur père les prend un weekend sur deux et la moitié des vacances scolaire.

Depuis 2 ans maintenant, j'ai commencé une formation suite à un licenciement économique et j'attends une réponse (d'ici septembre) pour un complément de cette dite formation dans un Campus Américain pour une durée de 6 mois.

Mon départ serait programmé pour Mars 2010 et nous souhaitons (les enfants, le père et moi) changer momentanément la résidence des enfants et [s]confier la garde temporaire au père pour une durée d'un an[/s], ce qui éviterait de changer les enfants d'école en cours d'année scolaire.

Le papa des enfants me certifie qu'a l'issue de ce changement temporaire, il ne demandera pas la garde des enfants mais dans le doute [s]j'aimerais savoir si à la suite de cet hypothétique accord amiable, je risque de perdre la garde de mes enfants.[/s]

Merci

Par **Marion2**, le **23/06/2009** à **12:14**

Bonjour,

Il serait préférable de saisir en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance.

Il officialisera cette modification de garde provisoire.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Cordialement.

Par **insolyt**, le **23/06/2009** à **20:18**

Je vous remercie pour la rapidité et l'efficacité de votre réponse.

Cependant, j'ignore si cette modification est susceptible d'engendrer la perte de la garde de mes enfants, après un an passé au domicile du papa, si le père la demande.

Par **Marion2**, le **23/06/2009** à **20:50**

Bonsoir,

Justement, c'est pour éviter cela que je vous conseille de saisir le JAF pour qu'il mentionne cette modification provisoire de garde puisque vous devez suivre une formation à l'Etranger.

Cordialement.

Par **insolyt**, le **23/06/2009** à **20:51**

Merci à Vous.

Je vais suivre votre conseil.